VERTOU
Inspirer...

DGA Dynamiques Professionnelles et Humaines
Service Gestion RH de Proximité

2026-RH-726

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026

Au grade d'Attaché Territorial Principal

Le Maire de la Ville de Vertou,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération municipale du 23 septembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade et les lignes directrices de gestion, prise après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables comprenant 4 agents promouvables dont 4 femmes – 100%,

ARRETE

Article 1er Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal établi au titre de l'année 2026, les fonctionnaires suivants :

1- Madame LECLERCQ Christine
2- Madame PRIGENT Laura

Soit 2 femmes 100%

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Article 3 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Vertou, le 10 septembre 2026

Pour le Maire,
Jean-Claude BARBOT
Conseiller municipal
Délégué au personnel et au dialogue social

MAIRIE DE VERTOU
LOIRE-ATLANTIQUE